

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître <sup>t 6°</sup> d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, &amp; autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées &amp; payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille &amp; placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

## Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes &amp; de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts &amp; sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous &amp; un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, &amp; l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

A. En argent vingt Ecus petits par année à la Maison nationale à Lausanne, en bled six sacs de froment et six sacs de blé aussi par année que la Nation paye par quartier.

Depuis la fondation des Ecoles de Savigny, jusqu'en 1790 les Régents avaient leur assise au Jorat mais actuellement on leur donne une boîte au Jorat en Sapin encore sont ils chargés du transport.

La pension est en grain, un peu d'argent un peu de bois, un logement avec un peu de terrain comme il est dit, point de vin, desserte que la pension du Régent du Martinet ne dérive daucunes des sources indiquées dans les questions A B.

C. D. E. F. G. H. 6 contre.

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le 7<sup>e</sup> Mars 1799, le Sous-signé a nommé Jean No<sup>r</sup> Cordey, le présent Explique pour être remplacé par lui; l'abbé Etienne Poncet Pasteur.

Réponses aux N. A.  
questions I

Savigny

lieu isolé

Il la Commune de Lutry n'a pas d'église de Savigny, qui est située de l'autre côté de Lutry.

De la Paroisse et de l'Agence de Lutry

De Savaux

Du Lemar

1<sup>er</sup> quart d'heure de la circonference de la maison de l'école, 13 1/4 Maisons.  
2<sup>er</sup> quart d'heure de la maison de l'école du côté du midi 13 Maisons.  
2<sup>er</sup> quart d'heure de la maison de l'école du côté du Nord 20 Maisons.

Tous de Maisons isolées excepté les Niclins, le Crêt Rouge, fermes au nord & à un bon quart de lieue de la maison d'école.

DU 1<sup>er</sup> quart d'heure, 6 2/3 Enfants à la ronde.

DU 2<sup>er</sup> quart d'heure du côté du midi 13 Enfants.

DU 2<sup>er</sup> quart d'heure du côté du Nord 14 Enfants.

Se rendent tous à l'école siègeante à Savigny.

à l'exception de quelques enfans qui se rendent en petit temps à Arveyres, Scovis, en Niclins, au nord; et en Grimaudet au midi de l'école centrale, l'après-dîne, deux ou trois fois la semaine alternativement.

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

l'Ecole du Martinet éloignée de 15 minutes de la  
Maison de l'Ecole de Savigny.  
La distance d'Ecole du Prenef 10 minutes du dit Savigny  
Cornes de Cerf. 16 minutes du dit Savigny.

Ils sont indiqués.

b. Leurs distances réciproques.

## I I.

## INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture du vieux et Nouveau testament,  
Catéchisme d'Osterwald une partie des Psaumes  
et les Cantiques, l'Écriture, l'Arithmétique, Le  
Chant des Psaumes, et la Prière.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &  
combien dure-t-elle?

Toute l'année, excepté un mois de congé de Noël.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en  
usage?

Le Catéchisme d'Osterwald, et le petit Catéchisme  
de Heidelberg.

- 8°. Préceptes & réglements, comment  
sont-ils observés?

De faire deux Ecoles chaque jour, excepté le congé de  
Noël. La lecture de la parole de Dieu et des  
Commandements, l'écouter le chant des Psaumes le  
Dimanche à l'église à l'intermission  
Depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis  
une heure après jusqu'à 4 heures aux écoles d'Annonay.  
Tous ensemble dans la même Chambre.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfants sont-ils distribués ou  
classés?

## I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

## 11°. Instituteur.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent?  
& de quelle manière?

Le petit et grand Conseil de Sury, et Confirmé par  
la Chambre administrative. L'année dernière;

- b. D'où est-il?

De la Paroisse de Sury.

- c. Son nom

Jean Noé Ordrey

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit  
sa vocation précédente?h. Réunit-il à son office quelques autres  
fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été,

## I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'école sont-ils réunis à  
ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y  
être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou  
vieux, ou délabré?b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école?  
dans quel bâtiment?c. Au défaut d'endroit public destiné à  
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?d. Qui est chargé de la maintenance  
de l'endroit où se fait l'école?

35 Ans

Une femme, et trois Enfants, dont l'aîné à six Ans  
a été suffragant de son Père depuis cinq ans, et  
établi en Chex depuis le 13<sup>e</sup> Juillet 1798

Suffragant de son Père à l'Ecole de Savigny.

Point d'autre qu'à l'occupation de ses Ecoles &  
à l'Agriculture cédant.

## XI. Ecoliers.

Des jours en plus grand nombre que des autres  
En hiver les écoles sont généralement  
bien fréquentées, mais ont été fort  
négligées.

Le logement, et environ une pose et demi de terre,

Oui ; comme il est dit —

Profit net. 28 L.

De la Commune de Sury, & de la Nation,

Non.

Point du tout.

Appartenant à la Commune de Sury

Pasablement logeable, cependant délabré.

Il n'y a qu'une Chambre pour l'école.

La Commune de Sury la fournit

La Commune de Sury

( 4 )

16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affigées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

#### Remarques.

1<sup>e</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>e</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organ duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>e</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il reçoit de la Nation par quartier trois Coupes de froment, trois Coupes de blé, et dix francs d'argent, et une toise de bois de Sapin par Année de la Commune de Lutry, & le transport aux frais du Régent.

De sorte que la Révision du Maître d'école de Savigny ne dérive ~~aucune~~ des sources indiquées dans les Questions ci contre:

Jean A. d'Ordey Regent à Savigny

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

( 5 )

( 6 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX.

1<sup>e</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2<sup>e</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3<sup>e</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Quatrième Région de la

Paroisse de Lutry. N. B.

Le Comptoir aux Peines.  
une au village de Corlier sur Lutry  
l'autre au hameau d'Echerin

Il y en a deux, la principale à Corlier,  
et l'autre à Echerin.

Corlier est un petit Village, Echerin un Hameau.

La Commune de Lutry

Paroisse de Lutry, appartenant à l'Agence de Lutry.

De Lausy.

Du Leman.

Au premier quart d'heure de la principale, il y a 23 Maisons;

au second quart d'heure il y a 14 Maisons;

Dans l'arrondissement de Lutry,

au premier quart d'heure 18 Maisons,

au second quart d'heure 9 Maisons.

Il y a 23 Maisons

au premier quart d'heure de la principale, il y a 14 Maisons;

Dans l'arrondissement de Corlier il y a 25 Enfants,

et dans l'arrondissement d'Echerin il y a 24 Enfants.